

Image not found or type unknown



## vente de maison apres divorce et versement de soulte

Par **steffy**, le **05/05/2011** à **18:29**

je suis en instance de divorce et avec mon mari nous avons une maison qu'il désire conserver, et nous sommes mis d'accord sur le montant de la soulte. si il décide de vendre la maison une fois le divorce prononcé et la soulte versée, qu'en sera t-il de la plus value? Devra t-il m'en donner la moitié? Exist t-il un délai pour celà?